



Réf. Farde e-Assemblées : 2279258

N° OJ : 106

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/10/2019

Objet : Asbl Magasin4 asbl a.k.a. Entropie.- Subside : 45.332,56 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2019;

Considérant que l'asbl Magasin4 asbl a.k.a. Entropie demande un subside de 45.332,56 EUR pour le projet déménagement Magasin4 :

- Honoraires architecte : 8.511,18 EUR
- Honoraires accousticien : 13.310,00 EUR
- Tranche 3 du Permis d'urbanisme et d'environnement : 23.511,38 EUR;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 45.332,56 EUR est octroyé au profit de l'asbl Magasin4 asbl a.k.a. Entropie .

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2019.

Annexes :